# XXXVIII TECMUN

---

Conseil des droits de l’homme

XXXVIII TECMUN

**Horaire**

---

| | |
|---|---|
| **Mecredi, 9 Avril** | |
| Registre | 8:00 – 9:00 h. |
| Cérémonie d'ouverture | 9:00 – 10:00 h. |
| Pause | 10:00 – 10:30 h. |
| Première Séance | 10:30 – 12:30 h. |
| Pause | 12:30 – 13:00 h. |
| Deuxième Séance | 13:00 – 15:00 h. |
| Repas | 15:00 – 16:00 h. |
| Troisiéme Séance | 16:00 – 18:00 h. |
| **Jeudi, 10 Avril** | |
| Conference | 8:30 – 9:30 h |
| Pause | 9:30 – 10:00 h.. |
| Quatriéme Séance | 10:00 – 12:30 h. |
| Pause | 12:30 – 13:00 h. |
| Cinquième Séance | 13:00 – 15:00 h. |
| Repas | 15:00 – 16:00 h. |
| Sixième Séance | 16:00 – 18:00 h. |
| **Vendredi, 11 Avril** | |
| Septième Séance | 8:00 – 9:30 h. |
| Pause | 9:30 – 10:00 h. |
| Huitième Séance | 10:00 – 12:00 h. |
| Pause | 12:00 – 12:30 h. |
| Neuvième Séance | 12:30 – 14:40 h. |
| Repas | 14:40 – 16:00 h. |
| Cérémonie de Clôture | 16:00 – 18:30 h. |

XXXVIII TECMUN

**Ordre du Jour Général**

---

*Secrétaire Général: Paulo Souto Núñez*

**COORDINATION GÉNÉRALE**

*Sous-Secrétaire Générale à la Coordination: Brenda Noreña Mejía*
*Superviseur de la Coordination Générale pour le Secrétariat Co.: Samuel Alejandro Herrera Tapia*

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

*Sous-Secrétaire Générale: William Vázquez Hernández*
*Superviseur de la Coordination Générale: Mauro Carrillo Gálvez*

**United Nations General Assembly**

*Président: Guillermo Pacheco Infante*

**A)** Measures to counter the forced displacement of citizens of Idlib in the Syrian Arab Republic due to attacks by the extremist group Hayat Tahrir al Sham (HTS) through regional dynamics involving support for Bashar al-Assad by the Russian Federation and the Islamic Republic of Iran.
**B)** Actions to counter the influence of the Grey Wolves in Europe, in order to mitigate ethnic tensions within Turkish expatriate communities, with emphasis on the Federal Republic of Germany, the Republic of Austria and the French Republic.

**Histórico Comité Especial de los 24**

*Présidente: Yésika Pamela García Trejo*

**A)** Medidas para frenar el colonialismo en el territorio Ruanda-Urundi, actualmente República de Ruanda y República de Burundi, por parte de la República Federal de Alemania y el Reino de Bélgica, con énfasis en la reducción de prácticas discriminatorias entre los grupos étnicos Hutus y Tutsis. (1950-1962)
**B)** Acciones para examinar la solicitud de África Oriental Portuguesa, hoy República de Mozambique, para su independización de la República Portuguesa, buscando fortalecer la estructura económica y detener la explotación de recursos agrícolas y minerales dentro del territorio por parte de empresas del sector privado. (1964-1975)

**Sixth Legal Committee**

*Présidente: Sara Sofía Govantes Cruz*

**A)** Measures to address human rights violations, including extrajudicial executions and sexual violence, in the ongoing conflict in the Republic of Sudan and their global implications for civilian protection in armed conflicts.
**B)** Strategies to address the legal implications of the Islamic Republic of Iran's support for Palestinian militias in the Israeli-Palestinian conflict, with emphasis on state sovereignty and application of international law.

**Organization for Security and Co-operation in Europe**
*Présidente: Claudia Guadalupe Pfeiffer Benítez*

**A)** Actions to cease the migrant smuggling networks in the Central Mediterranean Route of Europe, with focus on border security and dismantling of criminal networks in the frontier states of the Italian Republic and the Republic of Malta.
**B)** Strategies to counter human trafficking with emphasis on labor exploitation currently committed by the Albanian Mafia in Western Europe in the French Republic and the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.

**Programa Conjunto de las Naciones Unidas sobre el VIH/SIDA**
*Président: Emiliano Melchor Romo*

**A)** Estrategias para prevenir la transmisión vertical del VIH en mujeres embarazadas, así como mitigar el impacto que tiene en los niños y adolescentes que lo portan en la región subsahariana de África.
**B)** Acciones para contrarrestar los crecientes casos de VIH en la comunidad LGBTQ+ latina que reside en los Estados Unidos de América, priorizando el acceso a los tratamientos necesarios dentro del sistema de salud.

**Alto Comisionado de las Naciones Unidas para los Refugiados**
*Présidente: Abril Valdés Calva*

**Tópico Único)** Medidas para salvaguardar los derechos humanos y la seguridad de los refugiados somalíes afectados por la crisis humanitaria en el Cuerno de África a causa de la división étnica en la República Federal de Somalia.

**United Nations Convention against Transnational Organized Crime**
*Présidente: Paulina de la Victoria Patiño*

**A)** Measures to regulate and eliminate the trafficking routes and production of synthetic drugs in laboratories, with emphasis on the fabrication of methamphetamines and cultivation of opium in the Golden Triangle in Asia.
**B)** Strategies to cease the trafficking and smuggling of firearms across the border states between the nations that compose the Sahel region in Africa due to the presence of several organized crime groups and lack of governance.

**Oficina del Representante Especial del Secretario General sobre la Violencia Sexual en los Conflictos**
*Présidente: Ana Paula García López*

**A)** Acciones para fortalecer el marco legislativo y la cooperación internacional sobre los grupos de apoyo y las misiones de la Organización de las Naciones Unidas con base a la violencia sexual por parte de los Cascos Azules en la República de Haití.
**B)** Estrategias para prevenir el uso de la violencia sexual como táctica militar por parte de grupos armados en el conflicto bélico entre la Federación de Rusia y Ucrania, con énfasis en el reforzamiento de servicios de atención y rendición de cuentas.

**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**
*Sous-Secrétaire Générale:Miranda Sentíes Carmona*
*Superviseur de la Coordination Générale: Aarón Badillo Aguilar*

**Comisión de la Condición Jurídica y Social de la Mujer**
*Présidente: Paulette Mayen Alvarez*

**A)** Mecanismos para la implementación de reformas sobre la crisis de las niñas y las mujeres relacionada al consumo de sustancias nocivas agravada por la violencia de género, haciendo énfasis en la situación de la expectativa de género del Reino de Arabia Saudita.
**B)** Acciones para erradicar la marginación hacia las mujeres y niñas en naciones afectadas por conflictos y desigualdad de género dentro de Asia Meridional y África Subsahariana.

**International Organization for Migration**
*Présidente: Ana Mercado Garduño*

**A)** Measures and strategies for enhancing security and protection of Syrian refugees transitioning in the Hashemite Kingdom of Jordan and the Republic of Türkiye.
**B)** Strategies for reintegration of incoming migrants in Central America, focusing on the Republic of El Salvador and the Republic of Honduras.

**United Nations Interregional Crime and Justice Research Institute**
*Président: Diego Ortiz Martínez*

**A)** Actions to combat crimes linked to exploitation of critical minerals derived from weak law enforcement in the states of Africa, emphasizing in the Democratic Republic of the Congo.
**B)** Measures to counter organized criminal groups nexus with firearms trafficking networks in the Latin American region with emphasis in the Triple Frontier.

**Organización Mundial del Comercio**
*Présidente: Mariana Méndez Cruz*

**A)** Estrategias para mitigar el comercio ilícito y fraudulento de productos médicos y farmacéuticos en la región de Asia y el Pacífico.
**B)** Medidas para contrarrestar el conflicto político relacionado al comercio de minerales energéticos y esenciales de América latina y el Caribe.

**Comisión de Prevención del Delito y Justicia Penal**
*Présidente: Natalia Forcada Nava*

**A)** Estrategias para prevenir la trata de personas perpetuada por el grupo terrorista Tren de Aragua, con un enfoque en la República Bolivariana de Venezuela y la República de Colombia
**B)** Mecanismos para terminar la influencia del grupo terrorista Hizbulá en el Medio Oriente y América Latina, con énfasis en la República Libanesa y la República Bolivariana de Venezuela

**United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization**
*Président: Gabriel Salazar Valdovinos*

**A)** Measures to counter the environmental and economic impacts of sea levels' rising, and the climate change on island nations, through new technologies and sustainable solutions with emphasis on the Republic of the Maldives and Tuvalu.

**B)** Strategies to boost Science, Technology, Engineering and Mathematics (STEM) education and increase investment in scientific and technological development in Latin America, with emphasis on the United Mexican States.

**Instituto de las Naciones Unidas de Investigación sobre el Desarme**
*Présidente: María José Parra Meza*

**A)** Acciones para neutralizar el conflicto armado dentro de la región del Sahel, con énfasis en los ataques de grupos extremistas yihadistas.
**B)** Acciones para neutralizar el conflicto armado dentro de la República de la Unión de Myanmar causado por el enfrentamiento de grupos religiosos dentro de la región.

**Commission on Narcotic Drugs**
*Présidente: Mariana Carolina Guerrero Zárate*

**A)** Strategies to reduce the trafficking and consumption of synthetic drugs within Latin American prisons due to the inadequate penitentiary security systems, with an emphasis on the Federative Republic of Brazil.
**B)** Measures to reduce the production of synthetic drugs due to the presence of drug trafficking groups in rural areas of Latin America, focusing on illicit coca leaf in the Republic of Peru and the Republic of Colombia.

**INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET ORGANISMES RÉGIONAUX**
*Sous-Secrétaire Générale: Aranza Michelle Castro Rivero*
*Superviseuse de la Coordination Générale: Sofía Torres Escalante*

**United Nations Office for Outer Space Affairs**
*Président: Patrick Eduardo Cunillé Paniagua*

**A)** Strategies to regulate the use of Artificial Intelligence in outer space to ensure global peace, development and prevent militarization.
**B)** Measures to promote fair and sustainable utilization of space resources, seeking equitable access, and collaboration among nations to foster global development in the space economy.

**North Atlantic Treaty Organization**
*Président: Axl Paris Ortega Rodríguez*

**A)** Strategies to address security challenges and environmental responsibilities in the Arctic, countering militarization and fostering regional stability.
**B)** Measures to enhance NATO's role in the Serbia-Kosovo conflict, foster reconciliation in the Balkans, and mitigate Russian influence.

**Comité Internacional de la Cruz Roja**
*Présidente: María José Zárraga García*

**A)** Medidas para garantizar la protección de las minorías étnicas de la República de la Unión de Myanmar frente al uso de minas antipersonales, debido al actual conflicto armado civil.
**B)** Estrategias para mitigar el impacto del conflicto armado en la infraestructura sanitaria de la República del Sudán, priorizando el acceso a servicios médicos para las comunidades afectadas.

**International Criminal Police Organization**
*Présidente: Fátima Fuente del Campo González*

**Unique Topic)** Measures to address transnational trafficking networks responsible for human trafficking, sexual and labour exploitation of women and girls.

**Security Council**
*Présidente: Samantha Salgado Nájar*

**A)** Measures to mitigate the maritime security crisis in the Republic of Yemen, with emphasis on the Red Sea violence and security restoration.
**B)** Strategies to prevent a possible military deployment from the Republic of the Philippines and the United States of America to the People's Republic of China, due to recent territorial disputes in the South China Sea.

**Conseil des Droits de l'Homme**
*Président: Oscar Avila Pérez*

**A)** Actions visant à renforcer l'enquête sur les homicides et les crimes de haine envers les femmes trans aux États-Unis Mexicains, mettant en évidence l'inefficacité du système judiciaire à rendre justice et à garantir leur sécurité.
**B)** Dispositifs légaux pour arrêter les atteintes aux droits des femmes en République Islamique d'Afghanistan en raison des lois talibanes, en portant une attention particulière à la violence sexuelle subie.

**Histórica Asociación de Naciones del Sudeste Asiático**
*Présidente: Daniela Alexa Alcántara Sosa*

**A)** Acciones para frenar las violaciones de derechos humanos cometidas por el Tatmadaw en la Unión de Birmania a causa del conflicto civil, con énfasis en los abusos sufridos por el grupo étnico Rohinyá y el incumplimiento de la Carta de la ASEAN. (1968)
**B)** Estrategias para regular la migración de refugiados vietnamitas con énfasis en los desplazados provenientes de las ciudades de Saigón y Hanoi a países del Sudeste Asiático, a causa del conflicto bélico entre la República Democrática de Vietnam y la República de Vietnam. (1955-1975)

**Corte Penal Internacional**
*Présidente: Andrea Abigail Salazar López*

**A)** Acusación contra Benjamín Netanyahu, primer ministro del Estado de Israel, por presuntos crímenes de guerra perpetrados en Gaza.
**B)** Investigaciones contra Nicolás Maduro y el gobierno de la República Bolivariana de Venezuela por posibles crímenes de lesa humanidad.

Cher participant,

Notre objectif est de te former en tant que personne exemplaire, qui, à travers le dialogue, l'analyse et le débat, devienne un modèle à suivre et un leader. Mais tu dois savoir qu'être un leader ne signifie pas seulement diriger, mais aussi inspirer, allumer la flamme du changement et forger un avenir où la coopération et la compréhension seront la base de notre monde. En tant que Secrétaire Général de cette édition de TECMUN, c'est un plaisir de pouvoir, une dernière fois, te souhaiter la bienvenue à ce modèle.

Malheureusement, notre monde est confronté chaque jour à une immense quantité de défis, d'injustices et d'adversités. Prends un instant pour apprécier tout le bien que tu as dans ta vie: tes amis, ta famille, tes opportunités, et reconnais le privilège que tu as d'être qui tu es et d'avoir la vie que tu as. Profite toujours de cette opportunité, cherche à t'améliorer chaque jour, cherche à élever la voix pour toutes ces personnes qui, contrairement à toi, ne le peuvent pas, bats-toi toujours pour un monde meilleur où nous pouvons tous vivre et forme-toi en quelqu'un d'intelligent, d'intègre et surtout en une bonne personne.

En tant que l'un des Modèles des Nations Unies les plus importants d'Amérique latine, nous espérons que tu profiteras pleinement d'une nouvelle édition de TECMUN. Tout le secrétariat a travaillé dur pour que, durant ces trois jours de débat, nous t'ouvrions les portes pour apprendre, questionner et construire, mais surtout pour te transformer en l'agent de changement dont le monde a besoin. Souviens-toi toujours qu'aujourd'hui, tu as la précieuse opportunité de faire la différence.

Merci pour tout TECMUN,

Paulo Souto Núñez
Secrétaire Général pour le
XXXVIII TECMUN

*"We don't have to do everything in order to be everything, because we are already infinite. While we are alive we always contain a future of multifarious possibility."*

— The Midnight Library

Chére participante/Cher participant:

Être ici en vous adressant ces mots a été grâce à une série de coïncidences qui m'ont amené à ce poste. Comme vous, j'ai été une fois une déléguée qui avait peur de l'expérience que je vivais, pensant ne pas être suffisamment préparée et laissant le chagrin me limiter à participer et partager mes idées. Cependant, j'ai décidé que je devais essayer et transgresser cette peur qui était profondément enracinée en moi. Bien que je n'aie jamais été reconnue comme déléguée, j'ai découvert que le simple fait d'être dans une salle de débat sur des questions mondiales m'a aidé à comprendre que ma voix comptait et que mes idées pouvaient apporter quelque chose de précieux. Cependant, vous ne le faites pas uniquement dans le but d'être récompensé, car en participant à cet exercice de débat, vous acquirez des compétences de communication et de leadership. Vous montrez également votre intérêt et votre passion pour le changement dont notre société a besoin, renforçant ainsi votre valeur en tant qu'individu.

D'après mon expérience, je peux vous dire que non seulement il faut de la discipline pour arriver au succès, mais cela implique aussi le sacrifice et surtout, la passion. Faites les choses avec amour et essayez toujours de donner le meilleur de vous même si vous faites quelque chose que vous n'aimez pas. Pour être honnête, je trouvais les modèles des Nations Unies désagréables et fastidieux. Cependant, j'ai décidé de changer mon point de vue et de chercher les domaines où je me sentais épanouie et qui me faisaient apprécier ce que je faisais. Avec cela, je vous invite à changer la mentalité pessimiste qui est liée à la nature de l'être humain et explorer les merveilles que notre monde nous offre; exploiter votre curiosité, défier vos propres limites, innover des solutions pour les problèmes mondiaux d'aujourd'hui, Rire, créer des souvenirs inoubliables, faire des amis, aimer, équivoque, réessayer, se tromper à nouveau, mais ne jamais abandonner la poursuite de vos objectifs et rêves.

Cette édition conclut une étape importante de ma vie en me disant au revoir avec beaucoup de nostalgie de TECMUN. Malgré cela, je garde dans mon cœur toutes les expériences que j'ai vécues, les rires, les moments et surtout les amitiés que j'ai pu former au cours des trois années où j'ai participé. Profitez de l'occasion que vous avez dans ce modèle pour remettre en question toutes les positions qui se présentent autour du monde et enrichir votre connaissance en vous appuyant sur les autres. Rappelez-vous que le succès est un chemin qui n'est jamais parcouru seul, mais par la main de ceux qui nous inspirent et nous accompagnent. TECMUN a eu un grand impact sur ma vie et j'espère que vous pouvez en tomber amoureux autant que je l'ai fait, et je veux que vous preniez mon expérience comme une preuve que la vie a de grandes choses pour vous, alors laissez-les être et profitez de chaque étape de votre vie. Je vous souhaite beaucoup de succès ces jours de travail acharné et que vous atteignez tous vos objectifs. TECMUN, merci de me laisser faire partie de votre histoire; en vous je laisse ma marque, et de vous j'ai un morceau dans mon cœur,

---

Brenda Noreña Mejía
Sous-Secrétaire à la Coordination Générale pour le
XXXVIII TECMUN

*« Je n'accepte plus les choses que je ne peux pas changer, je change les choses que je ne peux accepter. »*
*-Angela Davis*

Participant(e),

Je voudrais commencer cette lettre en te remerciant d'avoir choisi de faire partie de ce modèle qui est ma plus grande passion, TECMUN. Repenser au chemin qui m'a menée jusqu'ici me remplit de nostalgie, car il y a des années, je me suis fixé l'objectif de rejoindre le Haut Secrétariat sans imaginer l'ampleur de l'impact que cela aurait sur ma vie. Il y a cinq ans, j'ai participé à mon premier MUN, et sans aucun doute, c'est la décision qui a déclenché l'effet papillon le plus merveilleux que j'aie connu jusqu'à présent. Aujourd'hui, en me trouvant au sommet du plus grand modèle d'Amérique latine, je ressens un sentiment indescriptible. Ce n'est pas la chance qui m'a menée ici, mais chaque modèle qui m'a apporté des amitiés et du savoir, chaque poste qui a été un échelon gagné grâce à l'effort et à la persévérance. Savoir que ce sera mon dernier TECMUN m'envahit d'émotions contrastées, mais aussi de bonheur à l'idée de le partager avec des personnes comme toi, qui ressentent la même ***passion*** que moi.
Participant(e), je te demande de vivre ces trois jours avec la meilleure disposition possible; pour apprendre, débattre et évoluer. Tout le monde n'a pas la chance de parler au nom de celles et ceux qui sont directement affectés par les sujets que tu traiteras. Ne considère donc pas cette expérience comme une simple démarche académique. Cet espace est un lieu où les idées ont le pouvoir de transformer la réalité. Dans un monde confronté à des défis sociaux, économiques et politiques, ainsi qu'à une perte des valeurs humaines, il est facile de perdre espoir. Mais souviens-toi toujours; celles et ceux qui veulent changer le monde sont la majorité, et chaque mot que tu prononces, chaque fois que tu lèves ta pancarte, chaque solution que tu proposes ici peut être le début d'un véritable changement.
Remets en question, apprends et, surtout, ne laisse jamais s'éteindre l'étincelle de curiosité qui est en toi. Il n'y a rien de pire que l'ignorance; prends l'initiative de t'informer et aie le désir de faire une différence, en commençant par toi-même. Ne débats pas seulement pour obtenir une reconnaissance, fais-le pour grandir. Ne défends pas une position uniquement par obligation, comprends-la et interroge-la. Ne participe pas seulement pour enrichir ton CV, mais avec la conviction que chaque action entraîne une réaction. Les révolutions ne sont pas une chose du passé; celles et ceux qui osent défier l'ordre établi sont ceux qui construisent le présent. Si nous ne bousculons pas les choses, nous ne pourrons jamais transformer la société. Il ne suffit pas de vouloir un monde plus juste, il faut l'exiger, le construire et l'accomplir, car le changement ne viendra pas de lui-même; c'est à nous de le faire advenir.
Profite, apprends et laisse une empreinte, car le véritable impact ne se mesure pas seulement à ce que tu laisses dans un modèle, mais à ce que tu crées dans le monde. Je fais mes adieux à TECMUN avec une immense satisfaction, pour avoir laissé mon ***essence*** dans le modèle qui a changé ma vie, et je sais qu'il continuera à vivre à travers les nouvelles générations.

Merci d'être une partie de mon histoire à TECMUN, maintenant, c'est à toi d'écrire la tienne.

---

Aranza Michelle Castro Rivero
Sous-Secrétaire Générale des Institutions Spéciaisées et Organismes Régionaux pour le XXXVIII TECMUN

*« La vie et la passion, la beauté et l'aventure sont partout autour de nous. Méprisez-les et la vie n'est pas digne d'être vécue. »*

*-Arthur Schnitzler, Traumnovelle,*

Délégué/ée,

Je suis très honoré et heureux d'être ton président cette édition en ce comité qu'a lieu spécial dans mon cœur, comme j'avais tant rêvé. Je veux te raconter mon histoire en TECMUN, la première fois que j'ai participé était au 2ème semestre comme délégué de ce comité, dans une langue que je ne maîtrisais pas, je ne connaissais pas le protocole, je ne savais rien. Au 3ème semestre, j'ai participé à mon premier comité en tant que membre de chambre et dès lors, j'ai participé dans les 3 langues officielles: l'espagnol, l'anglais et le français. Les jours du modèle furent difficiles mais j'ai persévéré comme pendant tous ces semestres faisant partie de cela qui pour beaucoup est juste un groupe étudiant mais pour certains et moi une famille. Dans cette édition étant ma première et dernière présidence je veux te dédier quelques mots: lutte pour ce que tu veux parce qu'il vaut toujours la peine même si tu tombes. Si on se trompe, on peut toujours nous refaire.

N'aie pas peur de défier les règles, il n'y a rien à craindre. Affronte-les toujours comme tu le juges nécessaire, et par conséquent transforme le monde. Le monde a besoin de toi, de moi, d'elle, de lui, d'iel, d'elles, d'eux, de notre changement, de nos idées révolutionnaires et de notre action comme communauté.

Fais confiance. Fais confiance à toi. Toujours

Oscar Avila Pérez
Président du Conseil des droits de l'homme pour le
XXXVIII TECMUN

# Antécédent

Le Conseil des droits de l'homme est un organe intergouvernemental du système des Nations Unies. Il a été créé le 15 mars 2006 par la résolution A/RES/60/251, qui établit la création d'un organe subsidiaire de l'Assemblée Générale en remplaçant la Commission des droits de l'homme, qu'aurait pour but de promouvoir et sauvegarder les droits fondamentaux de l'homme partout dans le monde. Le Conseil est composé de 47 États Membres, leurs facultés entourent les réunions régulières ou convoquées en cas de crise à Genève, Suisse, où le dialogue sur différentes questions relatives aux droits humaines est la priorité. Il est chargé de trouver des réponses aux violations des droits de l'homme, ce qui inclut la possibilité de convoquer des séances d'émergence.

---

## Facultés

En faveur de la préservation et le respect des droits de l'homme; le Conseil des droits de l'homme possède les facultés suivantes:

- Favoriser le dialogue entre les états sur les questions des droits humains sous le cadre de réunions ordinaires et de crise du Conseil;
- Création des commissions d'enquête officielles pour l'examen des cas d'abus et violation des droits humains;
- Fournir des conseils fiables par l'outil des commentaires généraux sur l'interprétation de La Déclaration universelle des droits de l'homme au niveau légal, en permettant l'amélioration de son application;
- Examiner des accusations faites par un État membre contre un autre concernant la violation des droits et garanties individuelles via l'étude et investigation des cas

soupçonnés de violation des droits;

- Ordonner des visites sur place pour répondre aux crises urgentes en matière de droits humains avec l'autorisation de l'État concerné en vue d'examination et d'orientation pour y renforcer les droits;
- Suggérer la création et la mise en place de nouveaux outils juridiques pour la protection des droits humains sous la condition d'une violation évidente.

# Sujet A

Actions visant à renforcer l'enquête sur les homicides et les crimes de haine envers les femmes trans aux États-Unis Mexicains, mettant en évidence l'inefficacité du système judiciaire à rendre justice et à garantir leur sécurité

*Par: Oscar Avila Pérez, Diego Rodríguez Diez Barroso, Izar Ortuzar Zamora et Melany Fayed Cervantes Espinoza*

***Introduction***

Au cours de l'histoire du monde occidental, les différentes orientations sexuelles et de genre étaient stigmatisées. Au fil du temps, les discriminations n'ont jamais cessé et ont été plus ou moins flagrantes, les personnes s'identifiant comme trans ou non binaire ont été invisibilisées par la justice, alors même qu'elles étaient victimes de crimes de haine. Les crimes de haine sont des actes criminels commis à l'encontre d'une personne ou d'un bien et motivés par la haine/les préjugés sur la race, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle ou l'incapacité de la victime. Tout cela a fait d'elles des reclus de la société et une communauté marginalisée. Les dissidences de genre sont souvent victimes de discriminations et d'une violence physique et systémique.

À l'échelle mondiale, de nombreuses personnes sont confrontées à des violences fondées sur l'identité de genre, bien que les expériences varient considérablement d'un individu à l'autre. Ce système de violence a pris de l'ampleur à travers le monde, certaines victimes subissent des situations particulièrement sévères en raison du contexte social de leur pays d'origine et d'autres facteurs contextuels. Selon les estimations, une personne est privée de sa vie chaque jour en raison de son identité de genre (Fourreau, 2023). De plus, une part significative de ces actes demeure impunie ou n'est même pas signalée ni reconnue comme un crime de haine contre la communauté trans.

Le Mexique occupe le deuxième rang en des décès de personnes dissidentes en genre, la taux de ces crimes est bien plus important que sur d'autres territoires. Depuis 2015, 676 membres de la communauté LGBTIQ+ ont été victimes de meurtres haineux et ce, seulement au Mexique (Letra S, 2024). L'organisation Letra S rapporte que sur ces 676 victimes 385 étaient des femmes trans. Cela signifie qu'une personne queer assassinée sur deux est une femme trans (56,95 %). Sur ces 385 meurtres, seuls 48 ont mené à une condamnation en justice (12,48 %). Même si le gouvernement méxicain a imposé certaines mesures, la justice

ne donne pas davantage suite à ce genre d'affaires. La corruption, l'impunité[1] et l'absence de perspective de genre continuent de gangrener[2] le système judiciaire mexicain.

***Antécédents***

Parler du début des mouvements de libération des dissidences de genre est étroitement liée à la culture LGBTIQ+ américaine, mais cela ne signifie pas que l'histoire n'a qu'une version. En 1979 était l'année où les premières manifestations de ce qui est connu aujourd'hui comme la marche de la fierté LGBTIQ+ se sont présentées au Mexique. Dans le monde, les contextes des dissidences de genre partagent des caractéristiques clés: un manque de protection légale, une précarité économique endémique et l'invisibilisation des réalités vécues par les personnes trans, notamment les femmes trans. Dans sa conférence La fierté au Mexique pour une histoire locale, régionale et globale (El orgullo en México hacia una historia local, regional y global) le doctorat Martin H. Gonzalez remarque: « Il n'est pas juste de réduire l'histoire de la mobilisation LGBTIQ+ dans différentes villes ou états du pays…cela ne rend pas justice à l'histoire LGBTIQ+ de se limiter au début de ces mobilisations pour raconter…l'histoire LGBTIQ+ de différentes régions » (Gonzalez, 2022). Le Mexique présente un retard dans la divulgation de l'histoire trans et des connaissances LGBTIQ+. Les identités trans[3] ont été présentes tout au long de l'histoire mexicaine: les *xochihuas*[4] durant la période préhispanique, les *muxes* de l'Isthme de Tehuantepec en Oaxaca et des nombreuses histoires des personnes de genre non normatif font partie de l'histoire et du patrimoine du Mexique.

Plus récemment, dans les années 70, les femmes trans et les homosexuels faisaient face à une répression sociale et une persécution policière intense. Les comportements de genre non normatifs étaient sévèrement sanctionnés, et des rassemblements privés LGBTIQ+

---

[1]**Impunité:** Fait pour quelqu'un de ne pas risquer d'être puni pour ses fautes. (Larousse, 2024).
[2]**Gangrener:** Corrompre moralement, dégrader progressivement, ronger. (Larousse, 2024).
[3]**Transidentité:** La transidentité est le fait, pour une personne transgenre ou trans, de ne pas s'identifier au genre qu'on lui a attribué à la naissance sur la base de ses organes génitaux. (QuestionSexualité, 2024).
[4]***Xochihua***: Mot en nahuatl qui signifie "celui qui porte la fleur" (Acentos, 2020).

où les gens exerçaient leur sexualité et identités librement étaient interrompus par les forces de l'ordre et les personnes présentes arrêtées. La période des années 70s et durant la crise du Virus d'immunodéficience humaine est marquée par la perte de tout lieu sûr pour la communauté LGBTQI+. Pendant les années 90s, la visibilité de la communauté trans se leva, ainsi que les risques de violence contre la communauté trans dans les cités les plus grandes. Au cours des années 2000, les premiers groupes constitués légalement avec des intentions de faire demandes au gouvernement en matière des leurs droits ont apparu, et en 2008 les premières lois de reconnaissance légale d'identité de genre ont été approuvées. Actes légaux comme la modification du Code Pénal qui permet la reconnaissance d'identité de genre dans les documents d'identité en 2008 et le Protocole d'action pour ceux qui rendent justice en cas de l'orientation sexuelle ou identité de genre sont impliqués en 2015, sont des ressources exemplaires qui montrent le changement atteint par les mouvements trans légaux organisés.

Actuellement, les femmes trans au Mexique, continuent à faire face à la violence systémique, notamment des meurtres ou des crimes de haine rarement équidés par un système judiciaire peu enclin à protéger les populations marginalisées. En parallèle, les luttes au mexique ont été influencées par des mouvements sociaux plus larges, bien que la revendication spécifique des personnes LGBTIQ+ soit souvent reléguée au second plan. La justice aux proches des victimes des crimes violents est très difficile à rendre, en raison du manque d'investigation efficace et de l'incompétence des agents de justice lors des procès judiciaires où des dissidences de genre sont impliquées. Bien que des initiatives de formation et action pour les autorités existent, les forces de l'ordre continuent à agir en biais des stéréotypes et préjugés qui perpétuent la marginalisation des femmes trans.

Les rapports contemporains, tels que ceux du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (2021) et du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires (2024), montrent que la violence persiste, avec plus de 300 personnes transgenres assassinées dans le

monde entre octobre 2022 et septembre 2023, une grande partie au Mexique. Malgré les progrès en matière de reconnaissance des personnes trans, la violence motivée par la haine continue à des niveaux élevés. La statistique indique l'urgence d'adopter des politiques globales de protection de droits de l'homme en particulier pour les personnes trans. En somme, l'absence de mécanismes de protection contre les crimes de haine, cumulé à la stigmatisation sociale, et à la discrimination dans tous les aspects de la vie, aggrave la situation dans laquelle ils vivent.

***Contexte sociopolitique***

Au Mexique les personnes trans affrontent des situations éprouvantes tous les jours; une des limitations juridiques vigentes est le fait que 12 sur 32 états du Mexique ne reconnaissent pas légalement l'identité de genre en documents d'identité officiels. Le Mexique est une République fédérale, cela veut dire que tous les États du pays sont régis par la même constitution. Néanmoins tous les États ont l'agence de mettre en œuvre des réformes et lois dans leur constitution en tant qu'elles ne violent pas la constitution. Par conséquent, même si certaines entités fédératives ont mis en place des projets ou des lois pour améliorer la situation des personnes trans, ceux qui s'y opposent aident à freiner le processus de fournir justice aux femmes trans et autres dissidences. L'absence de reconnaissance légale de leur identité de genre peut susciter des problèmes juridiques et empêcher leur accès à la justice autant plus qu'il provoque la rupture des obligations de l'État envers la/le citoyen/nne.

Dans la plupart des cas, la discrimination à femmes trans commence dans son propre famille et après à l'école et le monde du travail. La situation s'aggrave lorsque les femmes trans au Mexique n'ont pas accès à l'éducation basique et par conséquent au monde du travail si facilement. Cela nuit et limite la communauté trans qui est déjà marginalisée, l' impossibilité à se procurer ses besoins les plus basiques comme la santé, un emploi digne ou

l'éducation. D'ailleurs des divers méfaits commis par les autorités, tels comme arrestations arbitraires, brutalité policière contre les travailleuses sexuelles, mais aussi les forces de securité représentent le 21% des auteurs des actes violentes envers la commaunaté trans conformément à l'information repérée par la Réseaux Latino-américain et des Caribes de Personnes Trans (Red Latinoamericana y del Caribe de Personas Trans) en 2021

***Le rôle du travail sexuel dans les vies de la commaunaté trans***

Dans le contexte actuel des dissidences de genre, le travail sexuel représente pour des nombreux individus une source de subsistance et d'autonomie économique. Selon un enquête réalisée par la Commission nationale pour le salaire minimum au Mexique (CONASAMI) en matière de discrimination à l'embauche. Les femmes trans sont les plus touchées avec une haute probabilité de refus (18.8%), mais encore le faible taux de ceux qui ont fini le lycée (16.2%) ou même une licence professionnelle (16.6%). Voilà pourquoi on dit que le système les laisse sans autre choix. Ce manque d'opportunités les pousse à se tourner vers le travail sexuel comme un moyen de survie. Cette réalité est exacerbée par la stigmatisation et la discrimination qu'ils vivent, rendant difficile leur intégration dans d'autres secteurs de travail.

Il est important de reconnaître que le travail sexuel peut également être un acte d'affirmation de soi et d'autodétermination. Pour de nombreuses femmes trans, exercer ce métier leur permet de revendiquer leur identité de genre et de vivre leur sexualité de manière authentique. À travers cette perspective, il devient évident que la société stigmatise souvent le travail du sexe, en omettant les récits de résilience et d'empowerment. Lorsque des opportunités sont créées dans des environnements sûrs et respectueux, le travail sexuel peut devenir un espace de soutien et de solidarité.

Dans un cadre où des opportunités d'emploi sont offertes de manière securisée et respectueuse, le travail sexuel peut evoluer pour devenir un domaine non seulement de survie economique, mais aussi de solidarité et de soutien mutuel entre les travailleurs. L'abscence de

protection juridique et la stigmatisation entourant le commerce du sexe, souvent rémunerés bien en deçà du SMIC[4] . Le revenu moyen d'un travailleur du sexe varie largement, allant de 100 à 300 pesos par journée, en fonction de divers facteurs tels que l'emplacement et le type de services offerts. Cela contraste fortement avec les besoins de subsistance, rendant la création de conditions de travail équitables d'une importance cruciale.

Cependant, ce choix de travail s'accompagne de risques importants. Les femmes trans et les personnes non binaires qui s'engagent dans le travail sexuel sont souvent exposées à la violence, à la criminalisation et à la stigmatisation. En explorant cette réalité, on constate qu'une grande partie des crimes de haine contre ces individus est liée à leur profession, ce qui les rend encore plus vulnérables à la violence. Le manque de protection juridique et la faiblesse du système judiciaire contribuent à cette situation, où les agressions sont souvent impunies.

***L'impact de l'activisme***

L'activisme trans mexicain contribue à la lutte contre les inégalités systémiques et tout en facilitant la protection des droits fondamentaux de certains groupes de personnes. Ce processus socio-politique se traduit par la formation de mouvements organisés visant à l'adoption de réformes publiques, la mise en évidence des problèmes qui en l'absence de l'activisme trans seraient ignorés et la mise en œuvre des transformations dans le cadre institutionnel serait impossible. Grâce à l'activisme, la question des droits des personnes trans au Mexique est devenue plus urgente grâce à l'activisme, qui a mis évidence le visage systémique de la violence et a empêché le public d'envisager des crimes de haine. Il intègre également la création de politiques et de programmes visant à garantir l'égalité et la justice sociale.

Toutefois, pour mesurer vraiment l'impact de l'activisme, il est nécessaire de tenir compte des résistances systémiques à ses efforts. L'activisme doit relever ces défis et entraves

sociales et juridiques pour lutter pour les droits des femmes trans et assurer la sécurité du collectif LGBTIQ+. Pourtant, l'activisme trans au Mexique est remarqué, entre autres autour du monde pour leur résistance et les réussites des acteurs importants de la cause tels que Kenya Cuevas et le défunt magistrat Ociel Baena ont été reconnus à l'échelle mondiale pour ses réalisations. Le vœu de l'activisme trans mexicain ne se limite pas seulement à visibiliser les luttes des personnes trans, mais aussi d'influencer les politiques publiques en faveur d'une plus grande inclusion et protection de leurs droits.

***Dysfonctionnements du système judiciaire mexicain face aux crimes de haine envers la communauté trans***

La Constitution mexicaine et divers outils internationaux dotent des ressources juridiques à travers lesquels tous et toutes sans distinction peuvent accéder à la justice en cas de violation de leurs droits. L'efficacité de ces ressources se réduit pour les membres de la communauté LGBTIQ+ à cause de la discrimination qu'ils ont subi historiquement et qui persiste de nos jours (Suprema Corte de Juticia de la Nacion, 2015). La Cour Suprême a instauré un protocole pour ceux qui rendent justice dans le cas de dissidence de genre impliquées, protocole qui concrétise qui se traduit par la mise en place de moyens concrets pour assurer des processus égalitaires. Le protocole cherche à offrir aux dissidences et populations vulnérables l'égalité légale et des procès plus justes.

D'après la Commission interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) par le biais de son enquête thématique Violencia contra Personas LGBTIQ+ en América, les exécutions extrajudiciaires[5] ou arbitraires envers la communauté LGBTIQ+ sont beaucoup plus récurrentes. À travers de ce document l'Organisation des États Américains invite aux États membres y compris Mexique, à mettre en place des mesures nécessaires pour éviter la torture,

[5]**Exécutions extrajudiciaires:** Désigne un homicide commis délibérément par un agent d'État, ou avec son consentement, sans procès préalable offrant toutes les garanties judiciaires. (Trial International, 2023).

le traitement cruel et la persecution aux dissidences de genre. Ainsi que la formation et sensibilisation en matière des droits fondamentaux, identités de genre non-hétéronormatives[6] et fournir des protocoles pour éliminer les préjugés et la dicrimination contre la communauté LGBTIQ+. Avoir des enquêtes avec de la perspective de genre peut conduire à une approche inclusive et respectueuse des droits humains des victimes et à une influence sur la société en vue de l'éradication des crimes de haine.

Conformément aux dispositions de la Cour suprême de justice de la Nation (Suprema Corte de Justicia de la Nación), les juges sont obligés à résoudre les cas en domaine des droits humains des membres de la communauté. Cela veut dire qu'ils doivent prévenir et éffacer quoi qu'il ce soit qui peut traîner à la discrimination de la victime, soit devantages pour raison d'identité de genre qui empêchent l'égalité de procès. La SCJN recommande un protocole à suivre par les agents de justice qui a pour but garantir le traitement égal et un procès judiciaire juste, où les possibles détriments en raison d'identité de genre. Le 18 juillet 2024 la loi Ley Paola Buenrostro a été approuvée par Congrès de la Ciudad de México qui constate la peine de jusqu'à 70 ans en cas de trans-féminicide[7] et sa prise en compte comme aggravante. La considération des circonstances aggravantes pendant un procès judiciaire garantit une sanction plus juste, les circonstances aggravantes[8] augmentent la culpabilité de l'auteur; la violence, la planification. C'est pour cette raison qu'il est important que l'identité de genre prise comme aggravante ouvre la possibilité à peines plus longues et un procès juridique qui rend véritablement justice aux proches de la victime.

À cause du manque d' investigation des incidents, la majorité des cas de trans-féminicide restent impunis parce que même si l'agresseur est arrêté, ils ne sont pas jugés

[6]**Hétéronormativité:** L'hétéronormativité peut se définir comme l'ensemble des normes qui font apparaître l'hétérosexualité comme cohérente, naturelle et privilégiée. (SOS Homophobie, 2024).
[7]**Trans-féminicide**: Meurtre d'une femme trans en raison de son genre. (Wikitionary, 2024)
[8]**Circonstances aggravantes:**Les circonstances aggravantes personnelles concernent l'auteur de l'infraction (ascendant, descendant, conjoint, concubin, partenaire lié par un PACS, personne dépositaire de l'autorité publique, personne ayant autorité sur la victime, etc.), ou la victime de l'infraction (victime mineure, personne vulnérable, magistrat, avocat, enseignant, officier public ou ministériel, etc.). Certaines circonstances aggravantes sont qualifiées de mixtes car elles tiennent à la fois de la personnalité de l'auteur des faits et des circonstances de leur commission (préméditation). (Dalloz Actu Étudiant, 2023).

ou condamnés (REDLAC TRANS, 2012). La réponse des autorités à la procédure décourage les victimes et ses proches fréquemment à poursuivre le procès de plainte, cela permet sa revictimisation par le système de justice. Par ailleurs, si la victime peut après tout faire une plainte contre son agresseur, iel[9] est en risque de souffrir des représailles de sa part ou même par les forces qui représentent 21% des auteurs des cas présentés dans le rapport. Considérant le manque d'investigation et de coopération des autorités qui empêchent les plaintes et les procès, les femmes cisgenres et les femmes trans sont négligées par le système judiciaire quand il s'agit de faire face à la violence.

***Négligence, corruption et absence de formation adéquate***

Pendant son enquête de la violence contre la communauté LGBTIQ+ la Commission interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) a remarqué l'absence des données concernant les cas suspects de violence dans les systèmes judiciaires et d'information officiels. Dans cette enquête le CIDH exprime sa préoccupation pour la situation de violence dans laquelle les membres de la communauté LGBTIQ+ se trouvent, et invite les États membres à créer des mécanismes pour atteindre une meilleure qualité de vie et prioriser leur sécurité. Au Mexique il existe plusieurs centres de collecte de données, par contre aucune n'est officielle. La fragmentation de l'information entre institutions et autorités empêche l'accès à la justice des victimes.

À l'heure de l'investigation des crimes les autorités mènent des procès défaillants qui selon le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires permettent en fermer les cas le plus tôt possible. Selon le rapporteur, les autorités ont un comportement déjà bien connu par les gens comme la méthode pour s'en sortir, ils les nomment crime des passions et après ils peuvent fermer l'enquête en choisissant de ne pas

[9]**Iel:** Pronom de la troisième personne du singulier permettant de désigner les personnes, sans distinction de genre. (Wiktionary, 2024).

poursuivre l'investigation autant de sérieux qu'ils doivent. Néanmoins, il existe des différents procès que les autorités et forces de l'ordre doivent suivre qui indiquent comment ce type d' incident doit être processé. Il est important de mentionner que chaque état a son processus et chaque état l'applique comme il doit en accord avec sa propre constitution.

Au Mexique, les cas où la corruption est présente dans un procès juridique, ne sont pas rares. Il y a certaines instances qui suggèrent que des membres de la force de l'ordre participent activement à la violence (Sanchéz, L; Burgueño, L. 2021). En outre, le système judiciaire est souvent influencé par des autres intérêts qui conduisent à la manipulation des enquêtes en échange de l'argent ou de pouvoir politique. Le rapporteur a aussi mentionné que les autorités n'ont pas l'intérêt de s'impliquer au moins qu'il y aurait un autre bénéfice pour eux parce que l'implication de la police est renforcée au niveau systématique par l'impunité qui est présente partout le système.

***Actions réalisées par des organisations diverses***

L'échelle mondiale a fait des efforts pour lutter contre la violence envers la communauté LGBTIQ+. La Commission interaméricaine des Droits de l'Homme a été un référendum à la rédaction des protocoles qui sert à aider les agents de justice en ayant une perspective de genre en appliquant la justice à tous et toutes. Différentes résolutions de l'Organisation des États Américains ont fait précédent aux différents documents officiels qui ont été mis en pratique au Mexique, en cas où des dissidences de genre sont concernés. Dans le Protocole d'action pour ceux qui rendent justice en cas de l'orientation sexuelle ou identité de genre sont impliqués, des divers documents relatifs aux droits de l'homme différentes dénominations telles que : déclaration, principes de base, règles minimales, principes, lignes directrice et observations générales que la Cour Interaméricaine des droits de l'homme a déclaré comme règlementaires ont été mises en place dans le système juridique mexicain.

En outre, le rapporteur spécial des exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires a fait une visite au Mexique pour rendre un pour mettre en lumière les problématiques qui se sont passées pendant 2014. Parmi toutes les informations qui ont été soumises, on souligne la mention de la violence contre les femmes et la communauté LGBTIQ+. Il a aussi mentionné les fautes du système judiciaire face à ces crimes et appelle à la création de protocoles en visant une meilleure compréhension globale des causes de ces crimes et sa prévention. Dans sa réponse Mexique, s'est limité seulement à parler des mesures qui existent déjà en matière de protection des victimes mais aucune qui protège le groupe vulnérable comme signalé par le Rapporteur.

Selon les statistiques femmes trans sont particulièrement ciblées par les actes de violence motivés par la haine et la discrimination. Les informations repérées par les autorités lors de l'enquête sont souvent banalisées ou sous-estimées. Analyser les enquêtes permet de comprendre les dynamiques de la brutalité subie dans ces actes et les mécanismes judiciaires au surplus de réfléchir aux façons d'améliorer le système existant pour qu'il soit équitable pour tous. L'article 5 de la Déclaration des droits de l'homme déclare que personne ne sera soumis à traitement cruel, inhumain ou dégradant,dès lors le Conseil des droits de l'homme s'oppose fermement à la violence envers les groupes vulnérables et réaffirme que conformément à l'article 7, tous les individus sont égaux devant la loi et ont le droit d'être protégés par la loi. Autrement dit, un enquête et un jugement juste sur ces crimes facilitent non seulement la rendre de justice mais aussi à renforcer les principes du système judiciaire.

# Sujet B

---

Dispositifs légaux pour arrêter les atteintes aux droits des femmes en République Islamique d'Afghanistan en raison des lois talibanes, en portant une attention particulière à la violence sexuelle subie

---

*Par: Oscar Avila Pérez, Diego Rodríguez Diez Barroso, Izar Ortuzar Zamora et Melany Fayed Cervantes Espinoza*

***Introduction***

Le charia est la loi islamique qui provient du Coran le livre saint de l'Islam, ainsi que des paroles du prophet Mohammed, et autres écrits sacrés. Elle est un code moral auquel tous les musulmans doivent s'adhérer pour qu'ils puissent se mener en chaque aspect de sa vie en accord avec les souhaits d'Allah. Il existe cinq doctrines de la charia: Hanbali, Maliki, Shafi'i et Hanafi, et le Shia Jaafari. Chaque courant possède sa propre interprétation de la charia, avec des degrés variables de rigueur. Comparée aux cadres juridiques occidentaux, cette loi islamique peut apparaître comme particulièrement stricte ou divergente. Néanmoins il y a des pays qui se régissent par ce système juridique.

L'approche législative du charia par les talibans marque une rupture radicale avec les progrès réalisés dans les décennies précédentes en matière de droits des femmes en République islamique d'Afghanistan. Les mesures adoptées par le régime taliban, notamment l'exclusion des femmes de la vie publique, l'interdiction de leur accès à l'éducation au-delà de l'école primaire et l'interdiction du travail pour les femmes. Ces mesures violent les articles 1 à 3, 6 à 20 et 23 à 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui comprennent le droit d'être libre et agir en accord avec soi-même, l'interdiction de la discrimination, l'égalité devant la loi, liberté de pensée, expression et réunion, le droit au travail et conditions égales, le droit à l'éducation et la participation publique, ces violations se traduisent en une volonté explicite du système de rétablir un système patriarcal[10] oppressif. Les changements radicaux ont étonné le monde et diverses organisations, notamment le Conseil des droits de l'homme, la Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan et le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, ont remarqué la sévérité de la situation. Ce retour en arrière, au-delà de ses implications culturelles et religieuses, reflète

[10]**Patriarcat:** Forme d'organisation sociale dans laquelle l'homme exerce le pouvoir dans le domaine politique, économique, religieux, ou détient le rôle dominant au sein de la famille, par rapport à la femme. (Larousse, 2024)

également une stratégie politique visant à consolider le contrôle social par la marginalisation des femmes.

Le silence imposé aux femmes afghanes ne se limite pas à la sphère publique, mais s'étend également aux médias et à l'éducation. Toute tentative de prise de parole ou de revendication des droits fondamentaux est perçue comme une dissidence et réprimée avec une violence extrême. Cela illustre une stratégie intentionnelle des talibans visant à effacer l'identité et la visibilité des femmes dans l'espace social et politique. Enfin, la situation actuelle en Afghanistan met en lumière non seulement une crise humanitaire, mais aussi une régression systémique des droits humains. Selon le Rapporteur spécial (2024), les lois talibanes instaurent un « système institutionnalisé de discrimination, de ségrégation et d'exclusion » visant à marginaliser les femmes. Les femmes afghanes se retrouvent piégées dans un cercle vicieux où la loi, au lieu de protéger, devient un instrument d'oppression, alimentant un climat de peur et d'insécurité permanent.

***Antécédents***

Le groupe régnant en Afghanistan, les talibans sont un mouvement politique fondé dans les années 90s. Le mot *taliban* vient du pashto et signifie étudiants, les étudiants du sud de la République Islamique d'Afghanistan et de la République Islamique du Pakistan. L'idéologie des talibans met l'accent dans l'interpretation fondamentaliste de l'islam et une application stricte de la charia. Durant les années 90s, ayant pris le contrôle du gouvernement de la République Islamique d'Afghanistan, les talibans ont imposé des lois très restrictives concernant les droits des femmes et la culture. Après les événements passés le 11 septembre 2001, le groupe a été abattu par une coalition menée par les États-Unis d'Amérique en raison du soutien présumé à Al-Qaïda et Oussama Ben Laden. Depuis leur retour au pouvoir, après le retrait des troupes internationales et l'effondrement du gouvernement afghan, prenant

Kaboul le 15 août 2021, les talibans ont instauré une gouvernance fondée sur une interprétation stricte et conservatrice de la charia.

La situation des femmes en Afghanistan est un retour en arrière sur les lois progressistes mises en place par les américains. Les talibans sont revenus au pouvoir sous la promesse de trouver la paix, la liberté, la sécurité et instaurer leur interprétation de la charia au niveau juridique. Quand les talibans ont regagné le pouvoir après le retrait de troupes internationales, les femmes ont subi une perte significative des libertés garanties par la Déclaration des droits de l'homme. L'interdiction de l'education au delà de l'école primaire aux filles, la exclusion des femmes des charges publiques et privées, l'impossibilité de parler en publique en voix haut et le fait qu'il a été banni leur présence aux lieux publics limitant leur participation à la vie sociale, et autres prohibitions qui attaquent contre ses droits fondamentaux ont été mises en place et en pratique. La transgression présumée de ces normes n'a pas été la seule justification de leur persécution publique, mais également le simple fait d'être des femmes se déplaçant seules, perçues comme vulnérables dans l'espace public. Les cas de viol et meurtres n'ont pas été exclus de ce qui se passe en Afghanistan pour les femmes.

Le Conseil des droits de l'homme a résolu que la création d'un mandat Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en la République Islamique d'Afghanistan dans sa résolution 48/1 en 2021. D'après les rapports sur la situation des femmes et des filles de 2023 et 2024, les femmes sont plus ciblées à la violence en raison de leurs caractéristiques sexuelles et de l'application des rôles de genre très strictes. Le Rapporteur informe aussi que les femmes qui osent défier le système seront violemment pénalisées non seulement par les autorités mais aussi par leurs epouses et les hommes dans leur famille. Notamment, mais pas seulement, les crimes sexuelles commises contre les femmes et filles ont pour but renforcer le système d'oppression fondée sur le genre soutenu par le gouvernement Taliban. Les femmes

afghanes conviennent que le terme apartheid fondé sur le genre[11] est celui qui rend compte de leur situation et de l'ensemble des discriminations et violences qu'elles subissent.

***Contexte sociopolitique***

Le cadre juridique mis en place par les talibans repose sur des normes interprétées de manière à réduire considérablement la liberté des femmes, en regard aux cadres juridiques existantes en matière des droits des femmes. Cette réglementation inclut des sanctions sévères comme la flagellation, arrestation arbitraire ou exclusion sociale pour non-respect du code vestimentaire ou sortie sans accompagnant masculin, rendant les espaces publics et privés en lieux de surveillance et de contrôle. Sous cette législation, les actes de violence basés sur le genre, y compris la violence sexuelle, bénéficient d'une impunité[12] quasi totale, renforcée par l'absence d'institutions capables de protéger les victimes ou de poursuivre les auteurs. Les femmes qui tentent de dénoncer ces abus s'exposent à des représailles graves, voire à des accusations de crimes moraux.

Historiquement, l'Afghanistan a été inégalitaire pour les femmes et filles en raison de leurs droits différenciés et lois discriminatoires. La conflit armé civile, les interventions étrangères et les changements marqués par des périodes d'instabilité politique et des conflits prolongés, qui ont exacerbé les événements successifs de régime ont toujours eu des conséquences disproportionnées sur les femmes. Cependant, le régime taliban actuel a systématiquement démantelé les acquis des années précédentes, mettant fin aux efforts internationaux pour améliorer les droits des femmes et renforcer leur participation active à la société afghane. Dans ce contexte, les organisations internationales et les défenseurs des droits humains font face à d'importantes difficultés pour intervenir. Les restrictions imposées par les talibans limitent non seulement l'accès humanitaire, mais aussi la possibilité de

[11]**Apartheid:** Système d'oppression et de domination d'un groupe racial sur un autre, institutionnalisé à travers des lois, des politiques et des pratiques discriminatoires. (Amnesty International France, 2024).
[12]**Impunité**: Fait pour quelqu'un de ne pas risquer d'être puni pour ses fautes. (Larousse, 2024).

documenter les violations des droits humains. Malgré cela, les rapports de structures telles qu'Amnesty International et Human Rights Watch révèlent une réalité inquiétante: l'Afghanistan est aujourd'hui un territoire où les droits des femmes sont presque inexistants, et où leur voix est systématiquement réduite au silence.

***Réussites et échecs de l'intervention internationale en Afghanistan***

Initiée en 2001 par les États-Unis et leurs alliés, l'intervention internationale en Afghanistan visait principalement à renverser le régime taliban tout en démantelant les structures de soutien au terrorisme international. Dans le domaine militaire, l'opération avait été utilisée pour déloger les talibans, en permettant une chance de réforme politique reconstructionniste sous la direction de l'échelle mondiale. Quand le gouvernement afghan a été instauré, il y a eu des espoirs de progrès socio-économique et un futur pacifique pour le peuple afghan. Néanmoins le progrès n'a pas résisté aux multiples tensions et groupes armés qui ont rapidement resurgi en Afghanistan.

En dépit des premiers succès, la situation s'empirât à cause de la corruption des institutions, parallèlement les divisions des communautés ethniques, tribales et religieuses ont crû provoquant une rupture sociale irréparable. Ces limitations ont compromis des réformes en matière d'économie et politique intérieure qui pourront avoir un impact positif sur le long terme. Dans cette intervalle, les talibans ont regagné du terrain, des régions rurales, en capitalisant sur l'insatisfaction des communautés locales. La désorganisation des forces institutionnels et la faute des stratégies congruentes faisant face à la militarisation de certaines communautés.

Parmi les avancées humanitaires fragiles obtenues durant cette période, l'accès des filles à l'éducation et les améliorations dans le domaine de la santé se sont avérés essentiels mais vulnérables face aux bouleversements politiques. Le retrait précipité des forces internationales en 2021 a révélé les limites de la transition démocratique en Afghanistan. La

rapide reddition du gouvernement afghan et la reprise du pouvoir par les talibans ont remis en cause les acquis obtenus, notamment en matière de droits fondamentaux pour les femmes et les minorités, accentuant les incertitudes quant à l'avenir du pays.

Les avancées humanitaires obtenues durant cette période, bien que fragiles, ont été essentielles, notamment en matière d'éducation des filles et d'amélioration de la santé. Toutefois, ces progrès sont restés vulnérables face aux bouleversements politiques. Le retrait précipité des forces internationales en 2021 a révélé les failles de la transition démocratique en Afghanistan. Le retour au pouvoir des talibans ont entravé les droits fondamentaux des femmes et des minorités, traînant l'incertitude entre la population afghane.

***Cadre juridique international sur les droits des femmes***

Selon l'ONU, dans le monde, 736 millions de femmes ont subi des violences physiques ou sexuelles (ONU, 2023). La communauté internationale protège les femmes à l'aide des cadres juridiques ont été créés pour promouvoir la sécurité des femmes à niveau international. Un cadre juridique est constitué de lois ou de principes qui aident à réglementer la conduite des personnes et des institutions dans une société, en établissant des droits et des sanctions pour faire prévaloir la sécurité, l'ordre et la justice. De ce fait, au niveau international, divers cadres juridiques ont été créés sur les droits des femmes. Protocoles comme: la Convention sur l'elimination de discrimination à l'égard des femmes, la Declaration de Pékin et son Programme d'action, et autres ont pour objectif, prévenir, protegér, la poursuite des procès judiciares en cas de violation des droits et la égalite entre sexes.

Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale est un traité dont l'objectif est d'enquêter et d'évaluer les crimes de guerre fondés sur le genre. Dans ce cas, ils considèrent la violence sexuelle comme un crime de guerre et c'est pourquoi ils agissent lorsque les systèmes nationaux ne peuvent pas examiner ces crimes, commis dans les États parties ou par leurs citoyens de cet État, cela veut dire que la Cour veille pour la justice même si le pays

hôte n’a pas les cadres juridiques ou si il se refuse. En outre, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est un traité qui vise à garantir l'égalité des sexes et à éradiquer tous les types de discrimination à l'égard des femmes en mettant en œuvre des réformes juridiques et politiques, même si les respecter reste aujourd'hui c'est un défi un peu compliqué. La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies reconnaît l'importance de la participation des femmes aux décisions liées à la paix et à la sécurité, protégeant les droits des filles et des femmes pendant et après les conflits. Également, la Déclaration et le Programme d'action de Pékin visent à aider les femmes principalement dans des domaines tels que l'éducation, la santé et la participation des femmes à la politique à travers un plan de reconnaissance des droits des femmes.

***La violence sexuelle en Afghanistan : une arme de domination et de contrôle dans un contexte de crise***

La violence sexuelle en Afghanistan englobe des actes tels que les mariages forcés, les viols conjugaux et le harcèlement institutionnalisé. Ces pratiques sont souvent justifiées par une interprétation rigide de la charia imposée par les talibans. Depuis leur retour au pouvoir en 2021, les talibans ont démantelé les structures de soutien aux survivantes de violences basées sur le genre, laissant ces dernières sans recours et exposées à de nouveaux abus. L'ampleur de cette violence est alarmante, avec une augmentation notable des mariages d'enfants et des violences domestiques.

Les restrictions sévères imposées aux femmes, notamment l'interdiction de travailler et de poursuivre leurs études, les rendent encore plus vulnérables aux abus. Des rapports d'Amnesty International et de Human Rights Watch indiquent une hausse des cas de dépression et de suicides parmi les femmes et les filles, conséquence directe de cette oppression systématique. Le contexte socio-politique afghan, caractérisé par des décennies de conflit et d'instabilité, a créé un environnement propice à l'impunité pour les auteurs de

violences sexuelles. Les femmes qui tentent de dénoncer ces crimes sont souvent confrontées à des représailles, à la stigmatisation sociale et à l'absence de soutien juridique. Cette situation est exacerbée par la dissolution progressive du cadre institutionnel de soutien aux survivantes, les laissant dépendantes de la loi islamique traditionnelle, qui ne leur offre que peu de protection.

En outre, la stigmatisation sociale entourant les violences sexuelles empêche les victimes de chercher justice ou de briser le silence. Sous le régime des talibans, les plaintes pour viol sont rarement traitées et peuvent même conduire à l'arrestation ou à la punition des survivantes elles-mêmes, accusées de crimes moraux. Ce climat de peur est aggravé par l'absence totale de refuges ou de services de soutien pour les femmes en détresse, ceux-ci ayant été fermés ou sévèrement restreints depuis 2021. Les organisations internationales, bien que essentielles, peinent à intervenir efficacement en raison des restrictions imposées par les autorités talibanes. Dans ce contexte, les femmes afghanes se retrouvent prises au piège d'un système qui les condamne à l'invisibilité et à l'abandon face à leurs souffrances.

Les violences sexuelles sont des atteintes graves à l'intégrité physique, psychologique et morale des victimes, souvent utilisées pour affirmer une position de domination. Elles incarnent une expression systématique du pouvoir, exploitant les déséquilibres sociaux et politiques pour soumettre les individus, notamment les femmes et les enfants. Les agresseurs instrumentalisent ces actes pour renforcer leur emprise sur des victimes perçues comme vulnérables. Les conséquences des actes violents vont au-delà des dommages physiques, causant des traumatismes psychologiques graves et de long terme.

Les sociétés patriarcales, y compris celles influencées par des interprétations strictes de la charia, tendent à normaliser ces abus en objectivant les corps féminins. Cela s'inscrit dans une dynamique visant à réduire les femmes au statut d'objets de contrôle, leur déniant toute autonomie ou dignité personnelle. Par exemple, des restrictions imposées par les

régimes autoritaires, comme celui des talibans, exacerbent cette perception et entravent les efforts visant à prévenir et sanctionner les violences sexuelles. L'exclusion du monde du travail et étude signifie non seulement la privation des ressources économiques mais aussi l'absence d'autonomie sociale et personnelle, cette exclusion maintienne les femmes dans une dépendance économique et sociale.

Dans les conflits armés, la violence sexuelle devient une stratégie délibérée pour fracturer le tissu social et déstabiliser les communautés. La position centrale des femmes dans la vie sociale et économique en fait des cibles stratégiques : leur oppression permet de semer la division et de miner la résilience collective. Cette tactique cherche non seulement à infliger des souffrances physiques et psychologiques, mais aussi à affaiblir moralement les groupes opposés. Les violences sexuelles deviennent ainsi un outil puissant pour contrôler et intimider des populations entières, compromettant les tentatives de reconstruction et de réconciliation nationale. Les interdictions pesant sur leur éducation, leur mobilité et leur droit au travail ont conduit à une marginalisation accrue, exposant davantage les femmes aux violences basées sur le genre et limitant leurs possibilités de dénoncer ces abus ou d'obtenir justice.

En conclusion, la violence sexuelle en la Republique Islamique d'Afghanistan incarne une problématique systémique profondément ancrée dans des dynamiques culturelles, religieuses et politiques coercitives. Sous l'emprise du régime taliban, les femmes se trouvent soumises à des structures patriarcales qui normalisent et perpétuent les abus, tout en réduisant au silence celles qui tentent de dénoncer les incidents. Cette situation, qui s'apparente à une véritable régression des droits fondamentaux, révèle un échec manifeste des dispositifs étatiques et internationaux à s'atteler efficacement à la protection des victimes et à la lutte contre l'impunité.

***Rôle du Conseil des droits de l'homme de l'ONU et des rapporteurs spéciaux***

Suite à la prise de contrôle de l'Afghanistan par les talibans, les différents organismes

internationaux ont diverses fonctions pour assurer la protection et la sécurité de la population afghane. Le Conseil des droits de l'homme se concentre sur la surveillance, la documentation et les enquêtes sur les violations des droits humains dans le pays, cherchant à garantir justice et soutien aux victimes. Par l'intermédiaire du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), il surveille en permanence la situation des droits de l'homme, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables tels que les femmes et les filles. Une des fonctions les plus importantes des Nations Unies en Afghanistan est l'aide humanitaire apportée par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés ainsi que la participation « non négociable » des femmes à sa fourniture, à la promotion des droits de l'homme et aux efforts de paix et de reconstruction dans le pays. Conformément à la résolution 48/1, le mandat du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan a été créé, M. Richard Bennett a été nommé rapporteur spécial en 2022. Le rapporteur spécial a pour mandat de surveiller la situation des droits de l'homme en Afghanistan et est invité à rendre compte de l'évolution de la situation des droits humains et à formuler des recommandations, à contribuer au respect des obligations en matière de droits de l'homme qui découlent des traités internationaux signés par l'Afghanistan, offrir un soutien et des conseils aux civils, documenter et conserver les informations concernant les violations des droits de l'homme, intégrer une perspective de genre chez les survivants et faire rapport au Conseil des droits de l'homme et à l'Assemblée générale.

L'ONU est présente en Afghanistan depuis 1949 en diverses instances. Il existent divers mécanismes internationaux pour aider à contrecarrer les mesures imposées aux femmes par les talibans. La Mission d'Assistance des Nations Unies en Afghanistan, connue comme UNAMA pour son acronyme en anglais, se concentre principalement sur la promotion du respect des droits de l'homme et la gestion de toute l'aide humanitaire. L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'est engagée à rester en Afghanistan

afin de protéger les plus vulnérables et d'assister les Afghans en leur fournissant des services de protection essentiels pour les femmes et les filles; des abris, articles de première nécessité, une assistance monétaire, la mise en œuvre de projets communautaires et une aide psychosociale. Le Comité International de la Croix Rouge (CICR) fournit des soins de santé de base et une assistance en matière de réadaptation physique, aide la population à établir des moyens de subsistance et générer des revenus, rétablit le contact entre familles séparées et améliorer l'accès à l'eau potable, aux installations sanitaires et à l'électricité.

La situation afghane a des répercussions bien au-delà de ses frontières. La montée en puissance des talibans a non seulement ravivé les inquiétudes concernant la sécurité régionale, mais aussi alimenté une crise humanitaire globale. L'exode de réfugiés afghans a exercé une pression sur les pays voisins et suscité des tensions diplomatiques internationales. Des exemples de cette crise incluent les flux de réfugiés vers l'Iran et le Pakistan, et les appels croissants à l'aide humanitaire internationale pour répondre aux besoins croissants des populations déplacées.

En conclusion, la situation des droits humains en Afghanistan sous le régime taliban constitue un défi majeur pour la communauté internationale. La réponse insuffisante à cette crise et la montée de l'impunité pour les violences sexuelles reflètent l'urgence de mesures concertées pour protéger les droits des femmes et des filles. L'inaction risque non seulement de consolider les pratiques oppressives, mais aussi de propager une instabilité susceptible de menacer la paix et la sécurité internationales. En bref, l'action interne et internationale comme la création et inclusion des sanctions ciblées et des vrais cadres juridiques en pro des femmes peuvent faire une grande différence en la qualité et espérance de vie des femmes en afghanes.

***Mots interdits***

*Définis par les Nations Unies, ce sont des termes non diplomatiques que les participants doivent éviter de mentionner dans leurs discours pendant le débat et dans la rédaction de projets de résolution*

| Mots Interdits | Equivalentes autorisés |
|---|---|
| Pays du premier monde | Pays développées |
| Pays du tiers monde | Pays en développement |
| Gay[13] | Membre de la communauté LGBTIQ+ |
| Guerre[14] | Conflit armé |
| Violation | Harcèlement sexuel |
| Terroriste | Extremiste |
| Tuer or Assassiner | Priver quelqu'un de sa vie |
| Mort | Décès ou disparition |
| Assassinat | Homicide |
| Armée | Forces militaires |
| Argent | Ressources ou moyens financiers |
| Pauvre | Manque de ressources |
| Okay | Oui ou d'accord |
| Nègre[15] | Afro-Descendant |

[13] Le mot Gay est remplacé par un terme plus inclusif, reconnaissant que toutes les personnes au sein de la communauté LGBTIQ+ ne s'identifient pas de la même manière.
[14] Le mot guerre peut être utilisé en référence à des contextes historiques, tels que la guerre froide, la Première Guerre mondiale, etc. Ce mot ne peut être mentionné que dans le Conseil de Sécurité.
[15] Le mot Nègre, en référence à la race, n'est pas interdit mais il est recommandé de limiter son utilisation et de faire référence à ce secteur comme des Afro-Descendants ou Afro-Américains.

***Clauses pré-ambulatoires***

*Ils sont utilisés au début de toute feuille de résolution dans le but de fournir un contexte sur la raison pour laquelle le sujet débattu est résolu. Ces clauses doivent être au format italiques suivies d'une phrase qui apporte ce contexte. Pour chaque feuille de résolution, il doit y avoir cinq phrases commençant par des clauses pré-ambulatoires.*

| | | |
|---|---|---|
| De plus, déplorant | Déclarant | Notant avec satisfaction |
| De plus, rappelant | Désapprouvant | De surcroît déplorant |
| En outre, avertissant | Désirant | Pleinement alarmé/e |
| Avertissant favorablement | Mettant en valeur | Pleinement conscient/e de |
| Avertissant avec regret | Soulignant | Profondément bouleversé/e |
| Affirmant | Espérant | Profondément troublé/e |
| Alarmé par | Exprimant sa reconnaissance | Reconnaissant |
| Cherchant | Guidé/e par | Reaffirmant |
| Préoccupé | Ayant consideré | En respect de |
| Conscients de | Ayant adopté | Accueillant |
| Considerant | Ayant examiné | Déclarant |
| Étant donné que | Ayant reçu | Prenant en considération |
| Profondément convaincu/e | Ayant prêté attention | Prenant note de |

**Glossaire pour les projets de résolution**

***Clauses opératoires***

*Ils sont utilisés pour initier toute résolution qui propose des solutions au sujet débattu. Son format doit être en italique et en gras.*

| | | |
|---|---|---|
| Accepte | Condamne | Exprime son espoir |
| De plus, invite | Confirme | Condamne finalement |
| De plus, proclame | Considère | A décidé |
| De plus, recommande | Décide | Insiste |
| De plus, rappelle | Déclare | Invite |
| De plus, décide | Définit | Regrette |
| Accueille favorablement | Déclare pertinent | Appelle |
| Affirme | Déplore | Demande |
| Encourage | Désigne | Proclame |
| Soutient | Met l'accent sur | Réaffirme |
| Approuve | Exhorte | Recommande |
| Autorise | Exprime sa gratitude | Résout important |
| Se félicite | Exprime son souhait | Affirme solennellement |

*Notes personnelles*